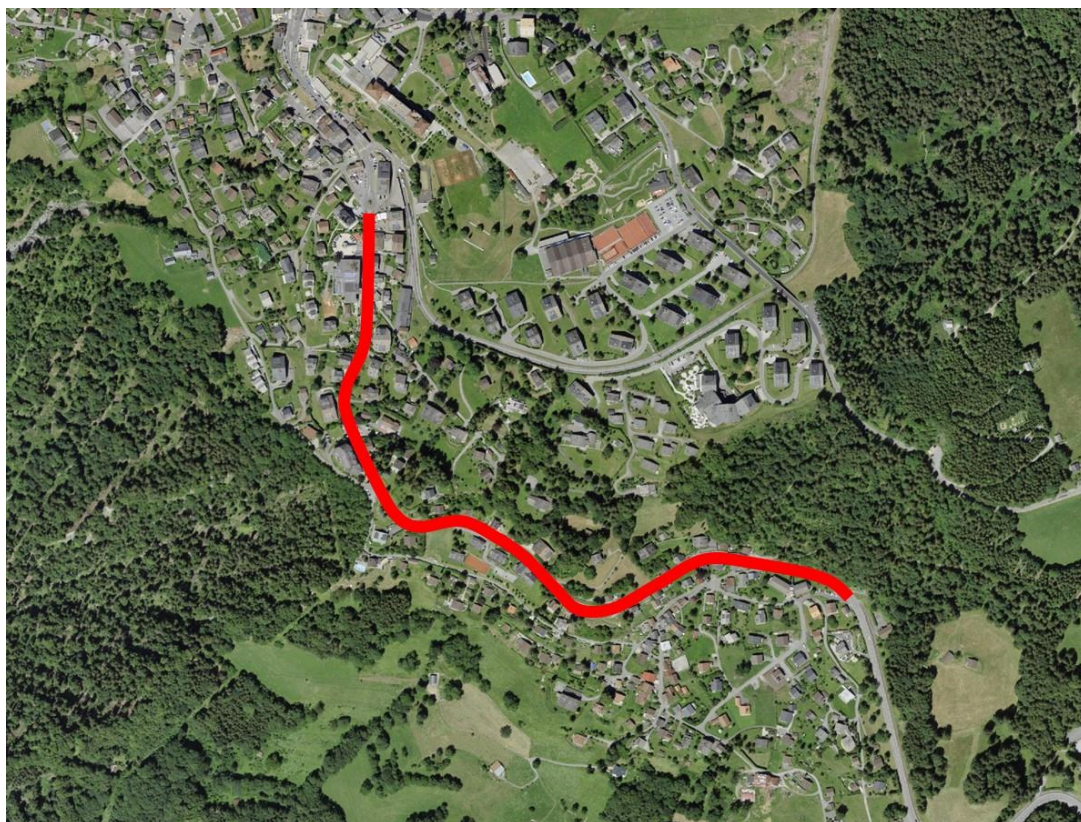




PREAVIS MUNICIPAL N° 2026/06

VILLARS – ARVEYES, Avenue Centrale

Réfection des enrobés de la chaussée et réfections ponctuelles du trottoir en lien avec les travaux de réfection de la voie du BVB



Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La chaussée entre Villars et Arveyes présente de fortes dégradations. Plusieurs réparations ponctuelles ont été effectuées au cours des dernières années. La présence du train, ainsi que les prescriptions de sécurité qui en découlent, rendent la réalisation des travaux complexe.

Ces derniers, prévus de longue date, ont été différés à plusieurs reprises pour diverses raisons. Il est préférable de les exécuter en l'absence de train. Initialement, les Transports Publics du Chablais SA (ci-après : TPC SA) avaient annoncé la construction prochaine d'un tunnel entre Villars et Arveyes. Ce projet ayant été reporté, une nouvelle fenêtre favorable s'est présentée. En effet, le projet de correction des courbes de Barboleuse, actuellement en cours sur la Commune de Gryon, prévoit un arrêt complet du train de mi-mars à mi-novembre. Cette interruption, initialement prévue en 2025, a été décalée en 2026 pour des raisons inhérentes au chantier.

Depuis les premières discussions entre les TPC SA, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (ci-après : DGMR) et la Commune d'Ollon concernant la réfection de ce tronçon, les voies ferroviaires se sont fortement dégradées, aggravant les dommages sur la route. Bien que des réparations aient été effectuées par les TPC SA le long de leur infrastructure, leur pérennité n'est pas garantie. Le remplacement des voies est désormais indispensable.

Le présent préavis a pour objet de solliciter les crédits nécessaires au renforcement de la chaussée et à la réfection complète des enrobés de l'Avenue Centrale (RC 719-B-P). Il prévoit également des réparations ponctuelles du trottoir. Il est essentiel de coordonner ces travaux avec le remplacement des voies mené par les TPC SA, afin de gérer ces deux lots de manière conjointe.

2. Le projet

Le périmètre du projet débute au giratoire de la gare de Villars et se termine à la hauteur du panneau d'entrée de localité en aval de la gare d'Arveyes, soit une distance d'environ 1'150 m.

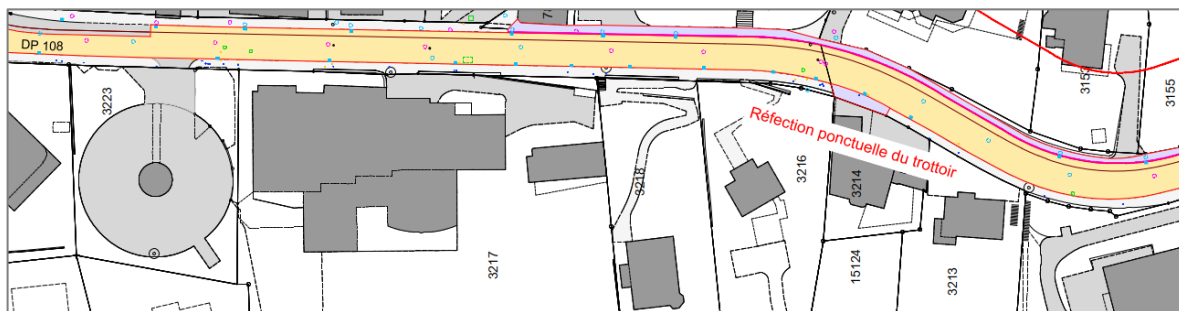
Les surfaces de projet se divisent de la façon suivante :

- Réfection des enrobés de la chaussée part TPC : 3'150 m²
- Réfection des enrobés de la chaussée part communale : 5'540 m²
- Réfections ponctuelles des trottoirs : 515 m²

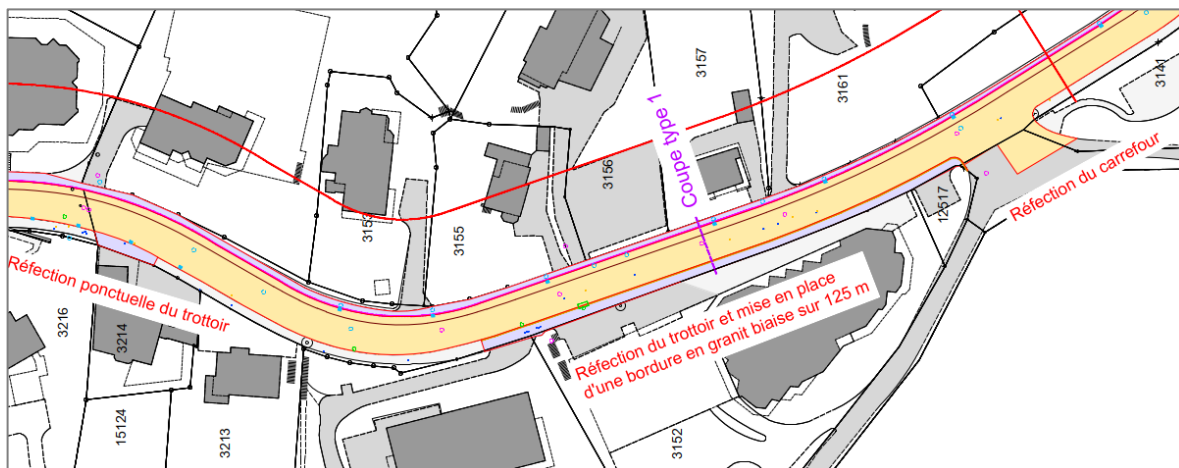
Réfections ponctuelles du trottoir aval

Trois parties du trottoir principal qui longe l'Avenue Centrale nécessitent des réfections.

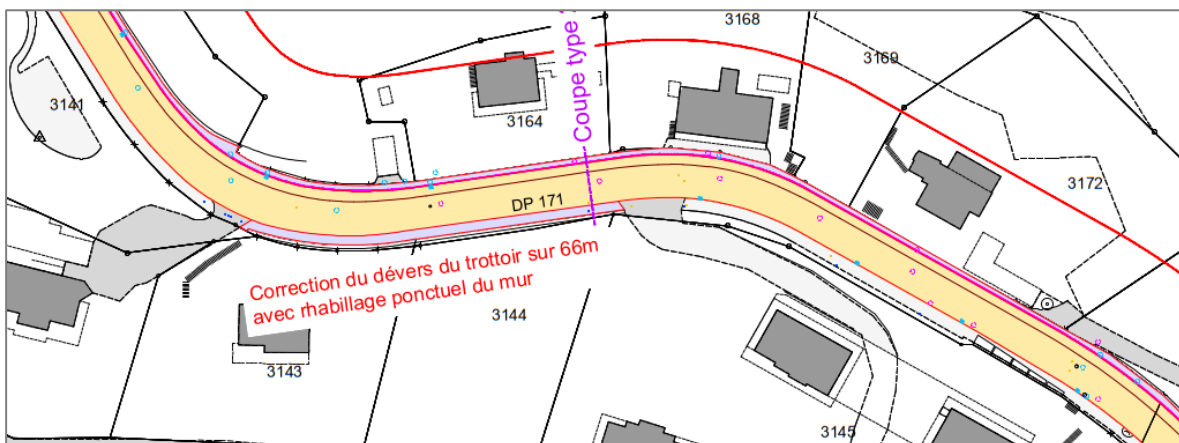
- La première se situe sur la parcelle 3214, Avenue Centrale 158, où un tassement différentiel a été observé et déforme considérablement la planie du trottoir.



- La deuxième se situe devant l'Hôtel Bristol où la bordure béton sera remplacée par une bordure en granit franchissable sur 125 m. de long. Le trottoir sera réfectionné sur le domaine public.



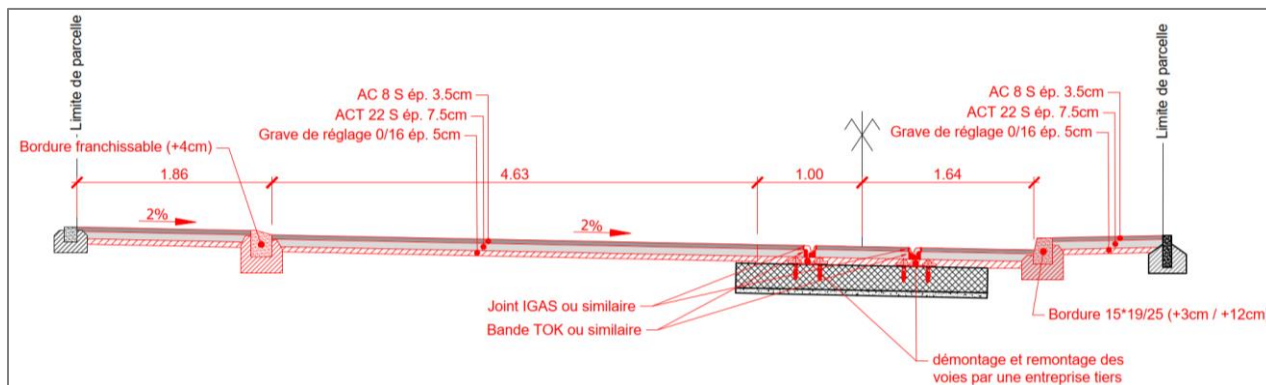
- La troisième se situe entre le Bristol et les PPE Régina. Le dévers actuel du trottoir est trop important par rapport aux normes en vigueur. Il conviendra de dégrapper les enrobés et reposer deux nouvelles couches en corrigeant le dévers transversal pour qu'il soit adapté. Des travaux de rhabillage du mur sont également prévus.



Réfection des enrobés - tronçon 1

Ce tronçon, qui débute au giratoire de la gare de Villars, s'étend sur environ 415 m. La largeur de la chaussée rénovée est délimitée par les deux bordures existantes. La couche d'enrobé actuelle sera dégrappée puis remplacée par deux nouvelles couches d'enrobé bitumineux.

Couche de base	AC T 22 S	ép. 7.5 cm sur la chaussée principale
	AC T 16 S	ép. 5.5 cm sur les voies du BVB
Couche de roulement	AC 8 S	ép. 3.5 cm partout

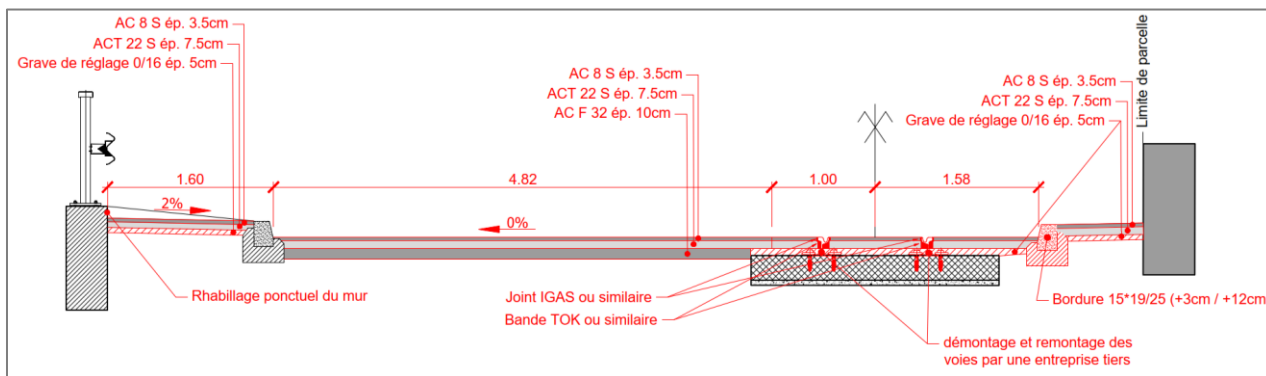


La planie de la chaussée sera également corrigée par l'apport de grave 0/16 afin de supprimer les cassures et les déformations existantes. Si nécessaire, les couvercles et grilles seront remplacés et remis à niveau. Les bordures seront renouvelées de part et d'autre de la chaussée.

Réfection des enrobés - Tronçon 2

Ce tronçon débute après le carrefour de la RC et des chemins de la Grangette et des Vernes. Il s'étend sur environ 735 m. La largeur de la chaussée rénovée est délimitée par les deux bordures existantes. Le projet prévoit le dégrappage de l'enrobé existant, la creuse d'une surprofondeur pour renforcer la chaussée, ainsi que le remplacement de celle-ci par trois nouvelles couches d'enrobé bitumineux. La couche inférieure (AC F 32) est nécessaire en raison de la portance insuffisante de la fondation.

Couche de fondation	AC F 32	ép. 10 cm sur la chaussée principale
Couche de base	AC T 22 S	ép. 7.5 cm sur la chaussée principale
	ACT 16 S	ép. 5.5 cm sur les voies du BVB
Couche de roulement	AC 8 S	ép. 3.5 cm partout



La planie de la chaussée sera également corrigée par la mise en place de l'ACF afin de supprimer les cassures et les déformations de la chaussée. Si nécessaire, les couvercles et grilles seront changés et remis à niveau. Coté montagne, les bordures seront remplacées. Celles situées coté plaine sont récentes et datent de 2019.

3. Développement durable

Nuisances sonores

Entre 2019 et 2021, la Commune d'Ollon a déjà réfectionné un tronçon de route cantonale en traversée de localité (Préavis 2019/04-VILLARS-Réaménagement de l'Avenue Centrale entre le pont de Chesières et la BCV). Lors de la signature de la convention entre le Canton et la Commune, il a été précisé : « *D'entente avec la cellule « Bruit » de la DGMR, le choix du revêtement de la couche de roulement s'est porté sur un AC 8 S. En effet, l'expérience a démontré que l'AC MR 8 n'était pas optimal pour être utilisé à des altitudes importantes* ».

Le même principe sera appliqué dans le cadre de ce projet, afin d'améliorer le confort des riverains.

Utilisation des matériaux

Le projet prévoit que les matériaux bitumineux dégrappés soient revalorisés et que ceux d'apport contiennent une part de matériaux recyclés (70 % pour les AC F et 60 % pour les AC T). La quantité de béton utilisée dans ce projet sera minimisée.

Autre

Il convient de souligner que les procédures d'appel d'offres pour les travaux de génie civil intègrent un critère d'évaluation prenant en compte l'approche environnementale des entreprises.

4. Chantier et planning

Le chantier se déroulera simultanément à l'interruption de la ligne du BVB, du 16 mars 2026 à mi-novembre 2026.

Les premières opérations concerneront les travaux ferroviaires (TPC SA), tandis que ceux routiers menés par la Commune débuteront après les vacances d'été.

La première étape du chantier communal consistera à effectuer les réfections ponctuelles du trottoir. La seconde portera sur la réfection des enrobés de la chaussée proprement dite, qui sera réalisée en deux phases.

- Réfection des enrobés sur la moitié aval de la chaussée.
- Pose de la couche de roulement.

Pour réduire les temps d'attente et limiter l'impact du chantier, le linéaire du projet sera divisé en plusieurs segments de 120 à 250 m. La circulation s'effectuera en demi-chaussée, régulée par des feux alternant le trafic. La pose de la couche de roulement sera réalisée en plusieurs tronçons sur toute la largeur de la chaussée, en principe de nuit, à la fin du chantier, lorsque la route sera fermée à la circulation. La DGMR a d'ores et déjà informé les acteurs régionaux de cette organisation.

En outre, dès qu'un tronçon est en travaux, certains accès privés ne pourront pas être maintenus. Des solutions alternatives pour le stationnement des véhicules privés seront mises à disposition au cas par cas. Le cahier des charges de l'entreprise de génie civil prend cette contrainte en compte.

La durée totale des travaux est estimée à huit mois. Elle comprend la réfection des voies ferroviaires jusqu'aux vacances d'été, puis la réfection routière jusqu'au mois de novembre.

5. Procédure

Enquête

Etant donné qu'il s'agit de travaux de remise en état, ce projet n'a pas fait l'objet d'une mise à l'enquête.

Subvention et participation

Pour les travaux sur la chaussée de l'Avenue Centrale, une demande de subvention a été déposée auprès du Canton pour la réfection des enrobés, et la participation des TPC SA est prévue selon une clé de répartition préalablement définie. Les réfections ponctuelles des trottoirs sont à la charge exclusive de la Commune.

Appels d'offres et marchés publics

Un appel d'offres selon la Loi sur les marchés publics, suivant une procédure ouverte, a été réalisée pour les travaux de génie civil et de voie ferrée. Même si les TPC SA sont maîtres de l'ouvrage pour la partie « voie ferrée », il a été décidé de procéder à un appel d'offre conjoint pour l'ensemble des prestations, afin de garantir une meilleure coordination et de limiter le nombre d'interlocuteurs. Le délai de recours étant terminé, un contrat pourra être signé dès l'acceptation du crédit par le Conseil communal.

6. Les investissements

Le coût des travaux, établi principalement sur la base des offres rentrées, se présente de la manière suivante :

Installation de chantier, régies et essais	Fr.	335'000.-
Démolition et démontage	Fr.	225'000.-
Chaussées et revêtements	Fr.	945'000.-
Canalisations et évacuation des eaux	Fr.	85'000.-
Diverses réfections de murs avals	Fr.	20'000.-
Signalisation et marquage	Fr.	<u>10'000.-</u>
Montant des travaux HT	Fr.	1'620'000.-
Honoraires	Fr.	160'000.-
Divers et imprévus (env. 10 %)	Fr.	<u>170'000.-</u>
TOTAL HT	Fr.	1'950'000.-
TVA 8.1 %	Fr.	<u>157'950.-</u>
TOTAL TTC	Fr.	<u>2'107'950.-</u>

La DGMR accorde une participation pour les travaux de pose de revêtement bitumineux sur la partie de route cantonale en traversée de localité. Le montant de celle-ci devrait être de l'ordre de Fr. 250'000.--.

Remarque : seuls les coûts des prestations incombant à la Commune d'Ollon font partie des montants ci-dessus. Ceux à la charge des TPC SA ne sont pas mentionnés.

6. Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'État a adopté la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), définissant les durées d'amortissement.

Selon les directives, cet investissement sera amorti, via le compte d'exploitation, en 40 années.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :



Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 24 avril 2026

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2026/06
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux précités, pour un montant total de **Fr. 2'107'950.-**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets (subventions et participations de tiers déduites), le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mars 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire :



Ph. Amevet

Délégué municipal : Philippe PASTOR

Ollon, le 12 mars 2026 / JCM

Annexes : - Plans de situation

Annexes : Plans de situation

